

Renforcez vos compétences : formations et aides pour réussir

Animé par : Marie BLANGY et Diane TANDONNET

CCI Formation Ille et Vilaine- Morbihan



Formations et accompagnements

Découvrez comment développer vos compétences grâce à des formations ciblées et des aides possibles. Voici les solutions concrètes pour aller plus loin

Lors de la création de votre entreprise

DES ATELIERS

« Envie de créer ou de reprendre une entreprise, par où commencer? »

Proposés sur tout le territoire, des ateliers interactifs de 2h30 animés par des professionnels de la création-reprise d'entreprise.

« Réussir sa Micro-entreprise »

Un atelier collectif pour appréhender les caractéristiques de la micro-entreprise : de la création à sa gestion au quotidien

Une formation

« 5 jours pour entreprendre »

- acquérir les compétences clés d'un entrepreneur
- Booster son projet et prendre les bonnes décisions
- Consolider son projet et apprendre à le pitcher
- Appréhender et faciliter le financement de son entreprise
- Développer son réseau professionnel

Un Accompagnement

BPED – Bâtir un projet entrepreneurial Durable – 7 heures – Parcours personnalisé

Maitrise des compétences clés pour préparer formaliser et mettre en œuvre son projet de création ou de reprise d'une entreprise

Développer et entretenir vos compétences.

- Gestion d'entreprise et pilotage d'activités
- Management d'équipe et/ou de projet
- Marketing et Communication digitale
- Vente et négociation commerciale

Les aides pour vous former

OPCO – Opérateur de compétences - en fonction de votre secteur d'activité

Des prises en charge existent. Vous cotisez chaque année et selon votre code APE, vous pouvez bénéficier d'aides jusqu'à 3000 euros.

Si vous avez des salariés, vous cotisez pour eux auprès d'un OPCO (opérateur de compétences) selon votre branche professionnelle. Vous avez des droits au titre du plan de développement des compétences. Si vous ne connaissez pas le nom de votre OPCO, vous pouvez vous adresser à votre comptable qui aura l'information.

Les aides pour vous former

CPF – Compte Personnel de Formation

Avez-vous déjà tous ouvert votre compte personnel de formation ?

Vous et vos salariés bénéficiez de ce compte qui est crédité de 500 euros à 800 euros par an et plafonné entre 5000 euros et 8000 euros.

Pensez aussi à la co-construction du parcours de formation de votre collaborateur, que cela soit en temps ou financièrement. Tout le monde y est gagnant, vous et votre collaborateur.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Avez-vous des questions?